



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Poursuites pour dettes

Sous-rubrique: Commination de faillite

Date de publication: SHAB 08.02.2024

Publications supplémentaires: KABGE 08.02.2024

Visible par le public jusqu'au: 08.02.2025

Numéro de publication: SB07-0000000676

Entité de publication

Office des poursuites de l'Etat Genève - Service des notifications, Rue du Stand 46, 1204 Genève

Commination de faillite Fusion Chauffage Sàrl, soit pour elle: M. Makila Gillis, directeur

Débiteurs:

Fusion Chauffage Sàrl, soit pour elle: M. Makila Gillis, directeur
CHE-238.018.937

Créanciers:

EOS Suisse SA
CHE-107.621.623

Indications sur le commandement de payer:

Numéro du commandement de payer:

23171373Z

Créances:

CHF 251.8 5.00 % depuis 31.03.2023

Convention de paiement et reconnaissance de dette signée le 16.08.2021

CHF 23.95

Intérêts courus jusqu'au 30.03.2023.

CHF 114.75

Indemnité.

CHF 30

Frais de cession.

CHF 90

Frais d'acompte.

CHF 13.3

Frais de poursuite antérieurs.

Coûts supplémentaires:

Frais de poursuite hors coûts de publication

Motif de la créance:

Voir créance ci-dessus

Remarques juridiques:

Si la présente créance, à laquelle s'ajoutent les intérêts, les frais de poursuite et les coûts de publication, n'est pas acquittée dans les 20 jours, le créancier peut requérir la faillite du débiteur auprès du tribunal compétent.

Si le débiteur estime n'être pas sujet à la poursuite par voie de faillite, il peut porter plainte auprès de l'autorité de surveillance dans les 10 jours (art. 17 LP). Il a en outre la faculté de présenter un projet de concordat au juge du concordat (art. 173a LP).

Point de contact:

Office des poursuites de l'Etat Genève Rue du Stand 46 1204 Genève